



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3185

Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et des établissements de l'enseignement supérieur

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3185 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les musées de la Ville de Lyon ont établi, au fil des années, des relations de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire. Acteurs essentiels de la diffusion des savoirs et de la connaissance, les musées municipaux et les universités et écoles supérieures de Lyon s'accordent pour développer des actions qui visent à initier des partenariats afin de valoriser les interactions entre art, culture et sciences, de développer les accès au savoir, de contextualiser les apprentissages et de faciliter le transfert des connaissances d'un milieu d'apprentissage à un autre.

L'objectif est ainsi que les musées de Lyon deviennent, pour les étudiants, et plus largement pour la communauté universitaire, enseignants, chercheurs, des lieux de ressources ainsi que de sociabilité et de pratique culturelle. Cette dynamique s'inscrit également comme un complément indispensable de certains cursus (lettres, arts, histoire, sciences humaines en général), et peut aussi ouvrir de nouveaux horizons aux étudiants et chercheurs d'autres disciplines (sciences, informatiques et numérique) tout en permettant aux artistes et acteurs de la culture d'innover dans des domaines de recherche.

A cette fin, les musées développent les partenariats pédagogiques avec diverses formations ayant trait à l'art ou à la culture, proposent des visites de découverte des collections et des métiers du musée, ou des ateliers et des projets collaboratifs, accueillent des cours d'histoire de l'art devant les œuvres, organisent des journées de présentation des métiers du musée, dans une optique plus professionnalisante. Une programmation dédiée permet aux étudiants d'autres formations d'identifier le musée comme un lieu ouvert de découvertes et d'échanges.

A terme, ces démarches concourent à l'intensification des pratiques artistiques et culturelles des étudiants et au développement de la fréquentation étudiante. C'est avec ces objectifs que le musée des Beaux-Arts a établi des conventions avec plusieurs universités et écoles supérieures :

- Avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), dont les étudiants recherchent au cours de leur formation une culture visuelle et artistique pour laquelle la fréquentation et la familiarité avec les collections du Musée des Beaux-Arts est une ressource importante.

- Avec l'Université Catholique de Lyon (UCLy), il est proposé aux étudiants de L1 Lettres modernes, dans le cadre de l'enseignement Art et Littérature et afin de développer leurs capacités de synthèse et leurs connaissances en histoire de l'art, de travailler à la rédaction de notices Wikipédia, relatives à des biographies d'artistes lyonnais, à partir du fonds de documentation du musée.

- Des conventions sont proposées avec deux lycées de Lyon, le lycée du Parc pour ses classes préparatoires littéraires et le lycée Lumière qui ouvre à la rentrée 2017 une classe

préparatoire aux écoles d'art (CPES-CAAP). Le musée, partenaire privilégié, organise pour ces étudiants des visites des collections et expositions temporaires spécifiques.

- Une convention avec l'Association Hallet-Eghayan afin d'organiser l'accompagnement d'étudiants sélectionnés par les universités, dans le cadre de démarches arts-sciences ou d'ateliers de pratique artistique, pour la réalisation d'une recherche sur le thème du geste qui sera restituée à l'oral et en mouvements dansés au mois de mars 2018. Dans cette perspective, les étudiants participent à une visite au musée, sur le thème de la représentation du geste et du geste artistique, afin de nourrir leur réflexion et leurs références sur le sujet.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1- Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, l'Université Catholique de Lyon, le Lycée du Parc, le Lycée Lumière et l'Association Hallet-Eghayan sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Dans le cadre de ces partenariats, la gratuité de certaines visites est accordée, par dérogation aux tarifs approuvés par délibération du 16 décembre 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER